



PROCES-VERBAL N° 18

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 19 janvier 2023

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

**CAS DES JOUEUSES U 14 : ALBERTINI Angéline et
FERRANDINI Julia du S.C. BASTIA au F.C. BORGO.**

RETRAIT DU CACHET MUTATION.

Suite au courriel du F.C. BORGO, en date du lundi 16 janvier 2023 et compte tenu du fait que le S.C. BASTIA a retiré l'équipe féminine dans la catégorie U14 pour la saison 2022-2023,

La Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) le retrait du cachet mutation pour les deux joueuses citées en rubrique et d'apposer le cachet « **dispense mutation** » (**article 117 alinéa b** des règlements généraux) pour ces deux joueuses au profit du club du F.C. BORGO.

Cependant ces deux joueuses **ALBERTINI Angéline et FERRANDINI Julia** ne pourront évoluer que dans la compétition ouverte à leurs **catégories d'âges**, sans possibilité de sur classement.